

QUESTION ÉCRITE E-2835/01
posée par Lousewies van der Laan (ELDR)
à la Commission

Objet: Adhésion de la Pologne

Het Fianciecele Dagblad du 27 septembre 2001 rapporte la déclaration d'un haut fonctionnaire de la Commission: "Uitbreiden zonder Polen is net zoiets als de euro invoeren zonder Duitsland" (faire l'élargissement sans la Pologne, c'est exactement comme si on introduisait l'euro sans l'Allemagne).

La Commission convient-elle avec l'auteur de la présente question que chaque pays sera évalué séparément, sur la base des conditions initiales d'adhésion, et que la Pologne ne fait pas exception à la règle?

Convient-elle aussi avec l'auteur de la présente question que, au cas où la Pologne ne satisferait pas aux critères d'adhésion, les autres États candidats à celle-ci ne devront pas attendre ce pays?